

"La concentration des contentieux transfrontières"

Colloque organisé par le DANTE (Université Paris-Saclay, UVSQ)
et l'IRDEIC (Université Toulouse Capitole)

Sous la responsabilité scientifique de :
Sandrine Clavel, Professeure à l'université Paris-Saclay, UVSQ, DANTE
Estelle Gallant, Professeure à l'université Toulouse Capitole, IRDEIC
Fabienne Jault-Seseke, Professeure à l'université Paris-Saclay,
UVSQ, DANTE, Institut Universitaire de France

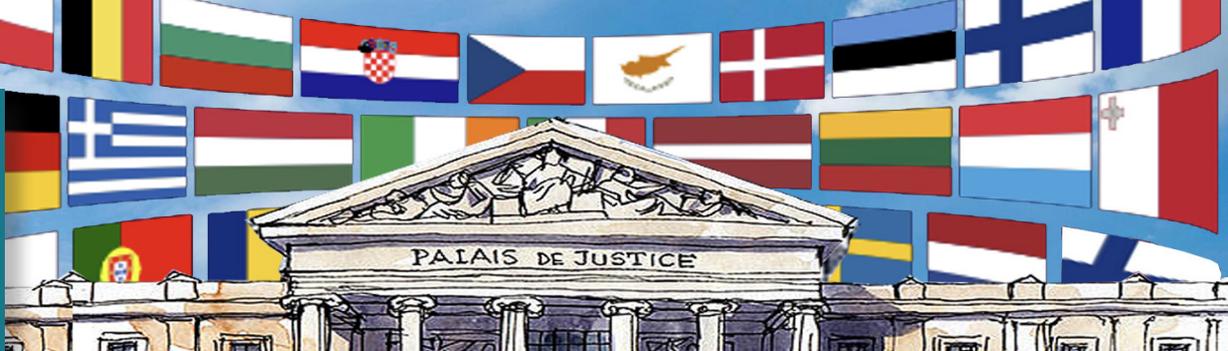
**13 - 14
NOVEMBRE
2025**

ARSENAL

**Bâtiment "Rempart"
Amphithéâtre 2**



"La concentration
des contentieux
transfrontières"



JEUDI 13 NOVEMBRE 2025

8h30

Accueil des participants

9h00

Allocutions d'ouverture

Hugues KENFACK, Président de l'Université Toulouse Capitole

Matthieu POUMAREDE, Doyen de l'École de droit de Toulouse

Hélène GAUDIN, Directrice de l'Institut de Recherche en Droit Européen, International et Comparé (IRDEIC)

MATINÉE : LES ENJEUX DE LA CONCENTRATION DES CONTENTIEUX

9h30

Rapport introductif

Fabienne JAULT-SESEKE, Professeure à l'Université Paris-Saclay, UVSQ, DANTE, Institut Universitaire de France

10h00

Table ronde : Concentration des contentieux et stratégie globale

animée par Sandrine CLAVEL, Professeure à l'Université Paris-Saclay, UVSQ, DANTE

Avec : Claudia CAVICCHIOLI, Avocate au Barreau de Paris, Cabinet Linklaters, Marcellin JEHL, Chargé de contentieux et plaidoyer, Les Amis de la Terre, Oliver FURTAK, Avocat, Ancien directeur juridique d'Airbus

10h45

Échanges avec la salle

11h00

Pause

11h30

Table ronde : Concentration des contentieux en matière familiale

Animée par Estelle GALLANT, Professeure à l'Université Toulouse Capitole, IRDEIC

Avec : Samuel FULLI-LEMAIRE, Professeur à l'Université Paris-Panthéon-Assas

Alexandre BOICHÉ, Avocat au Barreau de Paris, Estelle FOHRER-DEDEURWAERDER,

Maîtresse de conférences à l'Université Toulouse Capitole, IRDEIC

12h15

Échanges avec la salle

12h30

Déjeuner

14h00

APRÈS-MIDI : LES OUTILS DE LA CONCENTRATION DES CONTENTIEUX

sous la présidence d'Hélène GAUDIN, Professeure à l'Université Toulouse Capitole, IRDEIC

14h15

Les compétences dérivées, un outil classique, à moderniser ?

Olivera BOSKOVIC, Professeure à l'Université Paris Cité

14h35

La concentration des moyens, un outil de concentration des contentieux transfrontières ?

Natalie JOUBERT, Professeure à l'Université de Bourgogne Europe

"La concentration des contentieux transfrontières"



14h50

Concentration des contentieux transfrontières et participation des tiers aux procédures

Jérémy JOURDAN-MARQUES, Professeur à l'Université Lumière Lyon 2

15h15

Échanges avec la salle

16h00

Pause

16h30

Justice provisoire et concentration des contentieux transfrontières

Marie NIOCHE, Maîtresse de conférences à l'Université Paris Nanterre

16h50

La concentration des contentieux à l'aune des droits fondamentaux

Ludovic PAILLER, Professeur à l'Université Jean Moulin Lyon 3

17h10

La rationalisation des règles de compétence, une solution au risque d'éclatement des contentieux ?

Marie-Elodie ANCEL, Professeure à l'Université Paris-Panthéon-Assas

17h30

Échanges avec la salle

VENDREDI 14 NOVEMBRE

LA CONCENTRATION DES CONTENTIEUX ÉCONOMIQUES

sous la présidence de Hugues KENFACK, Président de l'Université Toulouse Capitole, Professeur à l'Université Toulouse Capitole (IDP)

9h30

Concentrer le contentieux par l'utilisation optimale des clauses attributives de juridictions

Philippine BLAJAN, Professeure à l'université Paris-Saclay, UVSQ, DANTE

9h50

Concentration du contentieux et arbitrage international

Maximin de FONTMICHEL, Professeur à l'université Paris-Saclay, UVSQ, DANTE

10h10

La concentration des contentieux par les actions collectives

Maria-José AZAR-BAUD, Maîtresse de conférences à l'université Paris-Saclay, Faculté Jean Monnet, IDEP

10h30

Échanges avec la salle

11h00

Pause

11h30

La notion d'entreprise, instrument de concentration des contentieux

Rafael AMARO, Professeur à l'Université de Caen Normandie

11h50

Les interactions entre public enforcement et private enforcement

Laurence IDOT, Professeure émérite de l'Université Paris-Panthéon-Assas

12h10

Le dialogue des juges comme alternative à la concentration des contentieux

Lukas RASS-MASSON, Professeur à l'Université Toulouse Capitole, IDP

12h30

Échanges avec la salle

"La concentration
des contentieux
transfrontières"



Présentation

La notion de concentration des contentieux en droit international privé n'a guère suscité d'études d'ensemble. Classiquement, on l'évoque à propos des règles de compétence dérivée : la concentration est alors perçue comme une faculté, assez strictement encadrée, pour le demandeur de présenter plusieurs demandes ou d'attirer plusieurs défendeurs devant un même juge national. Elle a également sa place dans les réflexions sur la reconnaissance des décisions lorsque l'on se penche sur l'étendue de l'autorité de chose jugée. Des affaires récentes l'ont rappelé. Sous cet angle, on s'interroge sur l'existence, pour les parties, d'une obligation de concentrer leurs moyens devant la juridiction originellement saisie.

La concentration des contentieux relève de la stratégie contentieuse et participe de l'efficacité de la justice.

D'un côté, l'objectif de concentration permet de faciliter les recours. Il oblige à les structurer pour éviter qu'ils ne soient multiples, redondants, et aboutissent à des solutions incohérentes. Derrière la notion de concentration transparait ainsi l'idée de cohérence. Ce colloque s'inscrit d'ailleurs dans le cadre des recherches menées par Fabienne Jault-Seske dans le contexte de sa délégation IUF, dédiée aux modalités de la coopération des autorités tant judiciaires qu'administratives. Il constitue le prolongement des travaux menés dans le cadre d'un groupe de travail qu'elle a initié, consacrés à la cohérence des contentieux, groupe auquel plusieurs intervenants au colloque ont participé.

De l'autre, l'éclatement des contentieux procède parfois d'une véritable stratégie procédurale de la part des plaideurs, et au premier chef du demandeur. Il s'agit alors de mettre au service d'objectifs, qui peuvent être dilatoires (épuiser l'adversaire) aussi bien que fondamentaux (on peut songer par exemple aux contentieux des droits humains ou environnementaux), les options offertes par la diversité de fors, de règles procédurales et substantielles, mais aussi de politiques publiques. S'il faut certes veiller à enrayer les tactiques de harcèlement judiciaire pouvant être déployées par certains plaideurs peu scrupuleux, imposer une concentration systématique des contentieux peut aussi sembler une fausse bonne idée. Est-il possible de préserver une cohérence des contentieux, tout en ménageant une possibilité d'user du contentieux comme outil stratégique ?

L'équilibre, on le comprend, est délicat à trouver. Les facettes de la concentration des contentieux sont multiples. Le colloque s'efforce d'en donner une vision très large, quoique non exhaustive, en réunissant des spécialistes qui partageront leurs réflexions sur des sujets variés, se chevauchant parfois mais sous des prismes différents, afin de livrer in fine une pensée construite pour définir une position d'équilibre : pourquoi, comment, et jusqu'où concentrer les contentieux pour en assurer une cohérence bien comprise, sans sacrifier à d'autres objectifs substantiels ou processuels également légitimes ?



D@NTE
Laboratoire de droit des affaires
et nouvelles technologies

UVSQ
UNIVERSITÉ PARIS-SACLAY

IUF institut
universitaire
de France

Colloque organisé par le DANTE (Université Paris-Saclay, UVSQ), et l'IRDEIC (Université Toulouse Capitole) avec le soutien de l'IUF



RENSEIGNEMENTS ET INSCRIPTIONS :
Institut de Recherche en Droit Européen,
International et Comparé

Inscription obligatoire en ligne

PLUS d'INFOS sur IRDEIC.UT-CAPITOLE.FR